BELVÈS
PAYS DE BELVÈS

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAYS DE BELVES

LUNDI 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet, à 18h00
Le Conseil Municipal de PAYS DE BELVES, dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEOTHIER, Maire de Pays de Belvès.

Présent(e)s : *Christian LEOTHIER – Laurence DAUBIER - Jean-Jacques PETIT - Myriam BRISSE - Patrick RIVIERE – Patricia LAFON - Eric MOUQUET - Sylvie PINSAT - Huguette MALAURIE - Manuel DA SILVA - Nathalie BOUILHAGUET – Patrick DELRIEUX – Roselyne LEFEBVRE*

Absent(e)s excusé(e)s : *Françoise CORREIA*

Absent(e)s : *Auguste DA SILVA – Christel GABRIEL - Philippe MARCHE - Sophie PINSAT - Guillaume CHATRAS*

Pouvoirs : *Néant*

Secrétaire de Séance : *Huguette MALAURIE*

Le quorum étant atteint (11), le conseil municipal peut délibérer. [A noter, l'arrivée de deux élus en cours de séance qui porte à 13 le nombre de votants.]

ORDRE DU JOUR

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 23/05/2025
2/ DEL 46/2025 – Fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe – 35h hebdomadaire
3/ DEL 47/2025 – Ratios d'avancement de grade
4/ DEL 48/2025 - Fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe (5h hebdomadaire) et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe – 5h hebdomadaire – Mise à jour du tableau des effectifs
5/ DEL 49/2025 – Relance d'un recrutement CDD mi-temps
6/ DEL 50/2025 – Attribution d'une subvention supplémentaire au comité des fêtes
7/ DEL 51/2025 – Décision modificative n°2 du budget principal de la commune
8/ DEL 52/2025 – Renouvellement ligne de trésorerie
9/ DEL 53/2025 – Marché public Coworking - Avenant 1 VRD – La Cypriote
10/ DEL 54/2025 – Marché public Coworking – Avenant 3 Gros œuvre – Entreprise Guy
11/ DEL 55/2025 – Marché public Coworking – Avenant 2 Electricité – SAS Telelec
12/ DEL 56/2025 – Marché public Coworking – Avenant 2 Métallerie Serrurerie – Revet Métal
13/ DEL 57/2025 - Marché public Coworking – Avenant 2 Menuiseries intérieures – SAS Setze
14/ DEL 58/2025 – Cession d'une voie par un administré à la commune à titre gracieux
15/ DEL 59/2025 – Lancement d'une étude sur la refonte de la signalisation d'information locale
16/DEL 60/2025 – Approbation sur la fixation du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire
17/ DEL 61/2025 – Signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques

1/ Approbation du procès-verbal du 23/05/2025 à l'unanimité.

Ressources humaines

2/ DEL 46/2025 – Fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe – 35h hebdomadaire

Suite au décès d'un de nos agents en août 2024, et après avis du CST, il y a lieu de fermer le poste référencé ci-dessus et de mettre à jour le tableau des effectifs.

✓ Approuvé à l'unanimité.

3/ DEL 47/2025 – Ratios d'avancement de grade

Après avis du CST, la collectivité doit fixer ce ratio promus/promouvables, c'est à dire le pourcentage des agents promouvables qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un avancement de grade. Le taux proposé est de 100%.

✓ Approuvé à l'unanimité.

4/ DEL 48/2025 – Avancement de grade - Fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe (5h hebdomadaire) et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe – 5h hebdomadaire – Mise à jour du tableau des effectifs

La commune doit fermer son poste d'adjoint principal de 2ème classe, créer son poste d'adjoint administratif de 1ère classe et remettre à jour le tableau des effectifs à compter du 01/07/2025.
Au 1er juillet 2025, la commune recense un total de 23 agents (tous contrats confondus) avec un équivalent temps plein d'un peu plus de 15 personnes : 12.55 emplois temps plein pour les fonctionnaires titulaires et 3.3 emplois temps plein chez les contractuels.
Il est à noter le recours à 2 contrats saisonniers de 30 heures hebdomadaires chacun sur la période estivale.

La répartition de fonctionnaires titulaires est la suivante :

- Service Administratif : 3.14 agents temps plein
- Service Technique dont ASVP : 8.5 agents temps plein
- Service Culture : 0.91 agents temps plein

✓ Approuvé à l'unanimité.

5/ DEL 49/2025 – Relance d'un recrutement CDD mi-temps

Suite au départ anticipé d'un agent d'accueil recruté en janvier 2025, Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au remplacement de Servane dans les mêmes conditions : CDD – 19h par semaine. La rémunération sera identique. Pour rappel, ce poste avait été créée pour le remplacement d'un agent titulaire parti en détachement.

✓ Approuvé à l'unanimité.

6/ DEL 50/2025 – Attribution d'une subvention supplémentaire au comité des fêtes

Le 12/04/2025, le conseil municipal a voté une subvention de 3.500€ au comité des fêtes.
Ce dernier demande 3.100€ supplémentaires portant sa subvention 2025 à 6.600€ afin de payer les musiciens et la gestion de la mise en place des marchés gourmands.

✓ Approuvé à l'unanimité.

7/ DEL 51/2025 – Décision modificative n°2 du budget principal de la commune

Afin de pouvoir créditer le comité des fêtes de la somme de 3.100€, le Maire propose au conseil de retirer la même somme du chapitre 11 - compte 615231 (entretien et réparation sur voiries).

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitre - Compte	**+**	**-**
Chapitre 65 – compte 65748 – Subvention de fnt aux autres pers. privées	+ 3.100	
Chapitre 11 – compte 615231 – Entretien et réparation sur voiries		-3.100

✓ Approuvé à l'unanimité.

8/ DEL 52/2025 – Renouvellement ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie (12 mois) arrive à échéance le 01/08/2025. Il faut la renouveler.
Trois demandes ont été formulées auprès de la Caisse d'Epargne (notre partenaire actuel sur cette facilité), du Crédit Agricole et de La Poste.
Après présentation des propositions, le conseil retient à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne.

Travaux Avenants au marché public Espace Coworking

Les avenants au marché public (Coworking) sont les suivants : voir tableau page suivante

9/ DEL 53/2025 – Marché public Coworking - Avenant 1 VRD – La Cypriote :

✓ Approuvé à l'unanimité.

10/ DEL 54/2025 – Marché public Coworking – Avenant 3 Gros œuvre – Entreprise Guy

✓ Approuvé à l'unanimité.

11/ DEL 55/2025 – Marché public Coworking – Avenant 2 Electricité – SAS Telelec

✓ Approuvé à l'unanimité.

12/ DEL 56/2025 – Marché public Coworking – Avenant 2 Métallerie Serrurerie – Revet Métal

✓ Approuvé à l'unanimité.

13/ DEL 57/2025 - Marché public Coworking – Avenant 2 Menuiseries intérieures – SAS Setze

✓ Approuvé à l'unanimité.

ENTREPRISE	MONTANT INITIAL DU MARCHE	MONTANT DU MARCHE ACTUEL	MONTANT DE L'AVENANT	MONTANT DU MARCHE (après l'avenant)	MOTIFS
LA CYPRIOTE Lot 1 : VRD	136.500€ HT 163.800€ TTC	136.500€ HT 163.800€ TTC	+ 2.840€ HT + 3.408€ TTC	139.340€ HT 167.208€ TTC	Plus-value pour fourniture et pose d'arrosage automatique plante et gazon (devis n°25040011 du 16/04/2025)
ENT. GUY Lot 2 : Gros oeuvre	298.238,83€ HT 357.886€ TTC	343.641,61€ HT 412.396,93€ TTC	+ 1.450€ HT + 1.740€ TTC	345.091,61€ HT 414.109,93€ TTC	Finition intérieure : 2 percements AEP (devis n°250311 du 22/05/2025)
SAS TELELEC Lot 6 : Electricité	154.500€ HT 185.400€ TTC	155.935,62€ HT 187.122,74€ TTC	+ 7.328,88€ HT + 8.794,66€ TTC	163.264,5€ HT 195.917,4€ TTC	Plus-value pour changement d'emplacement borne forain, modification éclairage parties communes, modification installations électriques du restaurant (devis n°25517 du 07/03/2025) Plus-value pour travaux aménagement de la cuisine projetés par Métro (devis n°25544-1 du 03/06/2025)
REVET METAL Lot 8 : Métallerie Serrurerie	253.132€ HT 303.758,4€ TTC	260.636,62€ HT 312.763,94€ TTC	+ 10.157,5€ HT + 12.189€ TTC	270.794,12€ HT 324.952,94€ TTC	Plus-value pour travaux supplémentaires : *habillage complémentaire sur édicule et suppression de l'auvent prévu en base (devis FC25BELLYC 25059 du 12/03/2025) *fourniture et pose porte intérieure accès cave (devis FC25BELLYC 25058 du 23/05/2025)
SAS SETZE Lot 10 : Menuiseries intérieures	48.811,25€ HT 58.573,5€ TTC	38.076,82€ HT 45.692,18€ TTC	+ 1.934,2€ HT + 2.321,04€ TTC	40.011,02€ HT 48.013,22€ TTC	Plus-value pour fabrication et pose d'une tablette + pose d'un bloc porte (devis n°D2425045 du 24/04/2025)
TOUS LOTS CONFONDUS – MONTANT TOTAL DU MARCHE HT	**1.700.882,62€**			**1.792.067,15€**	

Délibérations - Urbanisme

14/ DEL 58/2025 – Cession d'une voie par un administré à la commune à titre gracieux

Cession à titre gracieux d'une voie (celle qui relie l'avenue l'avenue du LTN Giffaut – entre le garage et la Maison France Services– Demande de M. Vincent Roussely par mail en date du 02/05/2025

Il s'agit actuellement d'une voie privée et rénovée. Monsieur Roussely, propriétaire, souhaite céder gratuitement la voie à la commune, ce qui ferait rentrer la parcelle dans le domaine public (= obligation d'entretenir).

Un élu ajoute que la voie a été goudronnée il y a un an et qu'elle est en très bon état.

✓ Approuvé à l'unanimité.

Le nom de la voie sera décidé au prochain conseil.

Autres Délibérations

15/ DEL 59/2025 – Lancement d'une étude sur la refonte de la signalisation d'information locale

La commune de Pays de Belvès souhaite conduire une opération de refonte de la signalisation locale en parallèle de l'étude d'évolution du plan de circulation déjà engagée sur la commune.

L'étude de signalisation locale doit permettre, au-delà du renouvellement de la signalisation en place, d'adapter la nouvelle signalisation au plan de circulation en cours d'étude par la collectivité et de répondre au mieux aux attentes des prestataires tout en respectant la règlementation en vigueur ainsi que la charte départementale.

Trois cabinets ont été contactés pour nous accompagner dans la réalisation de cette étude : Coros, Alto Carto, Jérôme Moulin consultant. Les 3 propositions avec le détail de l'accompagnement et le coût des prestations des consultants vont ont été envoyées en même que la convocation.

Le délai de 8 mois est soulevé par un élu. Le Maire explique le principe de l'étude et le premier adjoint précise qu'il s'agit d'un travail fastidieux et que le délai comprend les arbitrages à faire.

Au regard des prestations et des coûts présentés, le conseil municipal décide de confier la mission au cabinet Coros à l'unanimité.

16/DEL 60/2025 – Approbation sur la fixation du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de la CCVDFB par un accord local.
Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté, par délibérations concordantes.
Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de la CCVDFB ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint Cyprien	1 566	6
Pays de Belvès	1 310	5
Le Coux et Bigaroque-Mouzens	1 234	5
Siorac en Périgord	1 079	4
Castels et Bézenac	805	3
Meyrals	710	3
Sagelat	317	2
Monplaisant	268	1
Saint Pardoux et Vielvic	187	1
Allas les Mines	208	1
Marnac	179	1
Berbiguières	180	1
Saint Germain de Belvès	176	1

Larzac	148	1
Sainte Foy de Belvès	141	1
Grives	106	1
Doissat	101	1
Carves	101	1
Cladech	87	1
Salles de Belvès	77	1

Le Maire indique que la répartition est sensiblement la même que précédemment à la différence de la commune de Monplaisant qui perd un siège.

- ✓ Approuvé à l'unanimité

17/ DEL 61/2025 – Signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Suite à une délibération de 2015 sur le transfert de compétences au SDE 24 des infrastructures de charge pour véhicules électriques, l'installation d'une borne (pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) avec la création de 2 places de stationnement est prévue au 49 esplanade de la Brèche.

- ✓ Afin de permettre au SDE24 d'engager les travaux, le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention. Approuvé à l'unanimité

Informations diverses

- Point sur les intempéries du 25/06/2025

- Dégâts constatés dans la nuit du 25 au 26 juin avec les agents communaux et mise en place du PCS
- Dès le jeudi 26/06 : information à la population pour les démarches (assurances + constitution des dossiers de reconnaissante catastrophe naturelle en mairie avec affichage dans les commerces), contact avec Groupama pour ouverture du sinistre et RDV avec l'expert de la compagnie
- Mise en place des opérations de « bâchage » par les pompiers
- Vérification de plus 250 dossiers de sinistres pour évaluer les dégâts des administrés et voir si classement possible en cat nat.
- Tour des bâtiments communaux pour constater les dommages, prise de photos pour aider au rapport de la commune auprès de l'assurance
- Gestion du problème de l'amiante sur 2 bâtiments communaux : la Sogedo et les Ateliers municipaux.
- Des mesures conservatoires ont dû être prises au regard de l'urgence sanitaire de la situation
- Les locaux ont été désempoussiérés et les analyses réalisées n'ont révélé aucune exposition du personnel aux particules amiantées. Coût des analyses et du désempoussiérage : environ 15.000€.
- Les devis pour réparation des toitures et autres dégâts sont en cours. Un point régulier sur les coûts sera fait en conseil.

  Le Maire indique que tout a été traité en même temps que la canicule (pb du travail des services techniques), et l'inscription pour les macarons du stationnement (environ 70 personnes par demi-journée au début de la mise en place), Il souligne que l'ensemble du personnel communal s'est fortement mobilisé pour que la situation soit gérée au mieux et sans compter ses heures.

- Mise en place de la sonorisation : la sonorisation a été installée courant Juin. Deux hauts parleurs doivent subir quelques améliorations courant août. Un élu demande si les asso et les commerçants peuvent gérer directement la sono pour faire des annonces. Le matériel nécessitant des réglages complexes, il est difficile de donner l'accès à tous.
  La question posée : qui peut alors gérer la sono pendant les manifestations ?

Un élu indique qu'il serait judicieux de créer une playlist « mairie » et une playlist « commerçants » créée par eux-mêmes afin que la musique convienne à tous et qu'il est aussi possible de prendre un abonnement spotify. Il précise également qu'il existe une sono portable.

- Livraison de l'estrade fin juin

- Nomination cours d'eau – point de situation :
  Après consultation et réponse de la DDT, des fiches de demandes pour répertorier et nommer les cours d'eau ont été envoyées à Monsieur Fabre. Celui-ci doit nous les retourner en mairie pour renvoi par la mairie à la DDT qui traitera les demandes.

- Stationnement : communication – information aux résidents
  Comme indiqué, la mairie peut recevoir plus de 70 personnes chaque demi-journée pour enregistrer les demandes de macarons et délivrer les titres. Aujourd'hui, le flux paraît s'estomper avec la période estivale.
  Dans le même temps, les mairies alentour ont été contactées et visitées pour explication. Chacune s'est vu remettre un livret d'enregistrement avec des macarons pour les administrés.
  D'autre part, les entreprises publics et privées ont été visitées pour remise de macarons.
  La Maire ajoute que Siorac et Saint Laurent bénéficient également du macaron de stationnement.

- Travaux au stade de foot + pb arrosage : réunion début juillet avec les services techniques et le président du foot. Le chiffrage définitif des travaux sera transmis prochainement au conseil.

- PLUI – SCOT : Informations du Maire aux membres du conseil sur l'avancée des travaux.

- Rue Jacques Manchotte : point sur les travaux et les démarches réalisées par l'EPF concernant la structure du bâtiment.
  Le Maire indique au conseil que la commune, par l'intermédiaire de l'EPF, sera propriétaire du bien en 2026, ce qui permet de pouvoir réaliser des travaux conséquents en ayant la possibilité de récupérer ces dépenses sur la vente ou la location de cet immeuble restauré.
  Le Maire précise que si la commune n'avait pas acquis ce bien par le biais de l'EPF, la commune aurait eu l'obligation de se substituer au propriétaire pour réaliser les travaux, le propriétaire étant en liquidation des biens. Les dépenses des travaux auraient donc été financés par la commune en pure perte.

- Information 2026, l'enregistrement par France Télévision de la messe à l'église de Belvès aura lieu une semaine avant le pèlerinage de Capelou.

- Question d'un élu sur la panne de l'ascenseur du CMS et du relogement de l'association de couture.
  Le rez-de-chaussée du bâtiment n'étant plus libre, il est demandé de reloger l'association dans un autre local (en RDC). Le Maire et le premier adjoint sont favorables pour trouver une solution au plus vite.

